



**Syndicat des Ingénieurs, Cadres, Techniciens  
et Agents de Maîtrise Territoriaux  
de la Mairie de Villejuif**  
01.46.78.93.73 – 06.12.54.60.76  
[ugict.mairie.villejuif@gmail.com](mailto:ugict.mairie.villejuif@gmail.com)

Villejuif, le 21 janvier 2022



**Syndicat des Ouvriers  
et Employés Territoriaux  
de la Mairie de Villejuif**  
01.46.78.93.87 – 06.17.33.09.82  
[la.cgt.villejuif@gmail.com](mailto:la.cgt.villejuif@gmail.com)

**À l'attention de  
M. PIERRE GARZON, Maire de Villejuif.**

**Objet : Préavis de grève pour le jeudi 27 janvier couvrant l'ensemble des salariés et agents de la ville de Villejuif.**

Monsieur le Maire,

Le 27 janvier 2022, la Confédération Générale du Travail a décidé d'appeler l'ensemble des salariés du privé et du public à faire grève sur les revendications salariales afin qu'elles soient entendues et mises en œuvre par votre gouvernement.

Dans tous les secteurs, l'austérité salariale est de plus en plus insupportable. Il en va de même pour les fonctionnaires territoriaux dont les rémunérations sont bloquées depuis douze ans à cause du gel du point d'indice. Dans le même temps, les mesures de la loi dite de transformation de la fonction publique s'appliquent : vol des congés (passage aux 1607 heures), lignes directrices de gestion de l'austérité, codification de notre statut et liquidation de la fonction publique de carrière, remise en cause de nos instances paritaires... La loi dite de transformation de la Fonction publique entend bien changer la nature de la Fonction publique territoriale, et le gouvernement utilise des moyens de grande ampleur afin d'atteindre ce but. Nombreux sont celles et ceux qui considèrent que ce n'est pas au virus que le président Macron a déclaré la guerre, mais aux services publics territoriaux et aux agents chargés de les mettre en œuvre ! Cela d'autant plus que les personnels ont toujours répondu présent, avec sérieux, professionnalisme, abnégation dans le cadre de la lutte contre les conséquences de la pandémie de COVID-19. Les raisons de la colère ont atteint leur pleine maturité ! De nombreuses mobilisations ont été massives dans les filières du médico-social le 7 décembre et le 11 janvier, dans la filière de l'animation les 14 et 15 décembre avec une participation significative des ATSEM, ou encore contre le passage aux 1607 heures, la remise en cause du droit de grève, et l'ensemble des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique dans toutes les collectivités de France.

Dans ce contexte, la fédération CGT des Services publics a décidé de relayer dans son champ de syndicalisation l'appel à la grève de notre confédération pour la journée du 27 janvier.

Nous envisageons cet appel à la grève comme la continuité des récentes mobilisations et comme une étape dans le processus de mobilisation des territoriaux.

- Nous appelons les fonctionnaires territoriaux, agents publics, contractuels, du champ territorial, à faire grève le 27 janvier sur des revendications nationales :
- Pour le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10%;
- Pour le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans;
- Pour la réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite;
- Pour des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau avec revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations.

Ainsi que:

- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues;
- Pour le retrait du projet de loi 3 DS, dont la «différenciation» des droits est l'objectif principal;

- Pour 10% de temps de travail en moins, ce qui passe par le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Pour une augmentation de 10% des effectifs de la Fonction Publique ;
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Pour l'abrogation du jour de carence.

A cela nous ajoutons des revendications locales telles que :

- La refonte de notre régime indemnitaire, le RIFSEEP qui est totalement opaque et inéquitable. **Nous demandons pour un travail égal, une rémunération égale soit le même niveau d'IFSE ;**
- Le versement du bénéfice du complément de traitement indiciaire en application de l'article 48 de la loi du 14 décembre 2020 prévu par le décret 2021-166 du 16 février 2021 aux agents non médicaux du Centre de Santé Municipal Pierre-Rouquès et du Centre de Santé Dentaire Danièle-Casanova ;
- La tenue d'états généraux du personnel permettant de remettre à niveau les exigences du service public et les réalités auxquelles sont confrontés les agents au quotidien, mais aussi de préciser leurs attentes en matière d'activités sociales et culturelles ;
- La réouverture de négociations en ce qui concerne l'offre d'activités sociales et culturelles pour répondre au mieux aux besoins des agents, notamment des plus bas salaires, en sachant que la CGT revendique le maintien d'un CASC, c'est-à-dire d'un organisme à but non lucratif administré par les agents de la ville ;
- La mise en œuvre d'une offre de mutuelle et de prévoyance permettant aux agents de la collectivité, actifs et retraités, ainsi qu'à leur famille, de se soigner et de subvenir à leur besoin en cas de maladie, dans les délais annoncés (premier semestre 2022 pour la mutuelle, début 2023 pour la prévoyance) ;
- Pour l'élaboration d'un plan de formation répondant aux besoins des agents et agentes de la ville et pas seulement aux besoins perçus par l'administration ;
- La poursuite de la *politique de déprécarisation* entamée dès 2020, pour les autres secteurs à forte concentration d'agents en CDD (notamment les agents des accueils de loisir) dès le premier semestre 2022 ;
- La mise en place de chèque de restauration afin que chaque agent puisse bénéficier d'une prise en charge de leur repas en cette période où le pouvoir de vivre diminue comme peau chagrin, ou nous voyons l'émergence de travailleurs pauvres dans notre société.
- De dégager 10% du temps de travail pour la formation professionnelle.

Afin de permettre à l'ensemble des agents de notre champ syndical d'exprimer leurs revendications et de se mobiliser par la grève et les manifestations

**Les syndicats CGT de la Ville de Villejuif déposent un préavis de grève de 0 à 24 heures pour la journée du jeudi 27 janvier 2022.**

Conformément aux dispositions légales couvrant le dépôt d'un préavis de grève, nous vous sollicitons pour l'ouverture immédiate de négociations sur la base de nos revendications.

Dans cette attente, nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos sincères salutations.

Connaissant votre engagement sur ces questions et comptant sur votre soutien, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations.

Vincent GINSBURGER VOGEL  
Secrétaire Général UGICT CGT



Nadia AÏT-AMER-COURGEAU  
Secrétaire Générale CGT O/E

